

**INSCRIPTION A UNE OU DES JOURNEES DE FORMATION
(UN BULLETIN PAR PERSONNE)**

à retourner par mail, fax ou courrier à :
ARIC - 13 place des marelles- BP 27305 - 35573 CHANTEPIE Cedex
e-mail : a.de-fleury@aric.asso.fr

COMMUNE / COMMUNAUTE de : Code postal :
NOM, Prénom :
Fonction électorale : Nombre de mandats :
E-mail de l' élu (recevra la convocation à cette adresse) :
Souhaitez-vous recevoir les informations de l'Aric par email : Oui ☐ Non ☐

S'inscrit à la (ou les) formation(s) suivante(s) :

Formation	Date	Lieu	Déjeuner (oui – non)
1.			
2.			
3.			

L'ARIC se réserve le droit d'annuler la formation, si le nombre d'inscrits est insuffisant
Une confirmation de la session sera envoyée 8 jours avant, au minimum, à l'adresse personnelle de l' élu.

Retrouvez les programmes détaillés de nos formations sur notre site internet <https://www.aric.asso.fr>

Comment estimez-vous votre niveau de connaissance sur le(s) sujet(s) de formation choisi(s) ?

- | | | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| 1. ☐ Néant | ☐ Faible | ☐ Moyen | ☐ Avancé |
| 2. ☐ Néant | ☐ Faible | ☐ Moyen | ☐ Avancé |
| 3. ☐ Néant | ☐ Faible | ☐ Moyen | ☐ Avancé |

Pour valider votre inscription, merci d'indiquer en quelques mots quelles sont **vos attentes et besoins** pour cette formation :

.....

.....

.....

.....

Pour les tarifs et la signature obligatoire, voir au verso



Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions, avez-vous besoin d'adaptations spécifiques liées à une situation de handicap :

☐ Oui ☐ Non

Si oui, l'Arice vous recontactera afin de préparer au mieux votre participation.

Coût :

Année	Prix des journées	Collectivités adhérentes		Collectivités non adhérentes	
2026	Participation d'un élu à une journée de formation "sur calendrier ARIC"	de 0 à 18 élu.e.s	291 €**	de 0 à 18 élu.e.s	407 €**
		de 19 à 26 élu.e.s	320 €**	de 19 à 26 élu.e.s	468 €**
		de 27 à 32 élu.e.s	352 €**	de 27 à 32 élu.e.s	538 €**
		+ de 33 élu.e.s	387 €**	+ de 33 élu.e.s	619 €**
2026	Participation d'un élu à une demi-journée de formation « sur calendrier ARIC »	de 0 à 18 élu.e.s	174 €**	de 0 à 18 élu.e.s	276 €**
		de 19 à 26 élu.e.s	191 €**	de 19 à 26 élu.e.s	317 €**
		de 27 à 32 élu.e.s	210 €**	de 27 à 32 élu.e.s	364 €**
		+ de 33 élu.e.s	231 €**	+ de 33 élu.e.s	418 €**

* ce tarif sera appliqué pour les communes et les EPCI cotisant à l'ARIC, suivant la grille des barèmes de l'année en cours.

** plus supplément déjeuner boissons comprises : 20 €

**Inscription préalable obligatoire 10 jours avant la session
et à faire valider par votre Mairie.**

En cas de désistement, vous avez jusqu'à **5 jours avant le jour de la formation** pour nous en informer par écrit à a.de-fleury@aric.asso.fr . Sans motif d'absence le coût de la formation sera facturé à la collectivité.

***Si la dépense est prise en charge par la commune ou la communauté de communes,
signature du maire et cachet obligatoires.***

Les informations recueillies sur les formulaires sont enregistrées dans un fichier informatisé sous la responsabilité de Gaëlle Berthevas Présidente de l'Arice pour gérer les inscriptions aux formations et les services liés aux adhésions. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au site internet de l'Arice : <https://www.aric.asso.fr/donnees-personnelles/>